

**Projet de restauration,
au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach)
par Transports Canada**

Dossier : 6212-06-004

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 29 janvier au 15 mars 2013**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach)* par Transports Canada a pris fin le 15 mars 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 janvier 2013 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 29 janvier au 15 mars 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Depuis plus d'un siècle, le quai commercial du port de Gaspé (Sandy Beach) accueille des opérations de transbordement de marchandises appartenant à diverses compagnies. Afin de répondre à une problématique de contamination des sédiments aux hydrocarbures polycycliques (HAP) et au cuivre, Transports Canada envisage de décontaminer environ 27 000 m³ de sédiments en place, répartis sur une superficie avoisinant 50 000 m², au sud du quai. Le cuivre présent dans les sédiments proviendrait du minerai transbordé par des compagnies qui y ont effectué des opérations de chargement de concentré durant plus de 40 ans. Pour leur part, les sources de contamination en HAP seraient liées au bois traité à la créosote utilisé pour la construction de l'ancienne structure du quai, au transbordement de produits pétroliers, aux bateaux de pêche et aux activités militaires de la seconde guerre mondiale.

Considérant la complexité des travaux à réaliser, la diversité des choix de traitements disponibles et les coûts importants qui s'y rattachent, le promoteur a décidé de fixer les objectifs techniques et environnementaux à atteindre au terme de la restauration et de laisser aux entreprises soumissionnaires le soin de soumettre les procédés et les technologies qu'elles utiliseraient pour y parvenir. Transports Canada envisage trois options qui comprendraient principalement des activités de dragage, de transport, de gestion de sédiments ainsi que leur acheminement vers des sites d'élimination, de traitement ou de valorisation. Les scénarios incluent également la gestion des effluents liquides issus du traitement des sédiments, avant leur rejet dans le milieu ou leur transport vers des sites autorisés pour élimination. Par ailleurs, l'aménagement d'un quai et de chemins temporaires pourrait aussi être requis avant le début des travaux.

Le promoteur prévoit débiter les travaux au printemps 2014 et les achever à l'hiver 2016. Afin de ne pas compromettre le processus d'appel d'offres, il souhaite conserver les coûts du projet confidentiels.

(Extrait du communiqué émis le 29 janvier 2013)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors de la séance d'information et de communications téléphoniques. Ces préoccupations sont les suivantes :

le devis de performance :

- le devis de performance élaboré sur la base des objectifs de restauration à atteindre au meilleur coût possible et dans les meilleurs délais ;
- la justification de l'utilisation du devis de performance par Transports Canada dans le choix de la méthode de dragage laissant ainsi le choix final à l'entrepreneur plutôt qu'au promoteur ;
- la difficulté pour les citoyens et les groupes de donner leur avis sur le projet puisque l'option finale n'est pas choisie et qu'ils doivent considérer trois options et cinq scénarios générant chacun plusieurs répercussions ;
- les options qui sont à la base plus coûteuses et qui seraient de ce fait mises de côté par les soumissionnaires avant le choix de l'option finale ;

- la contamination potentielle de l'environnement par l'action du vent sur les sédiments séchés en minces couches par le soleil (assèchement passif) dans l'un des scénarios proposés ;
- la nécessité de consulter à nouveau la population lorsque l'option finale sera retenue ;
- le choix de l'entrepreneur ne devant pas être basé que sur le fait qu'il soit le plus bas soumissionnaire ;
- l'indication dans le devis de la nécessité que l'entrepreneur possède une expérience minimale dans ce type de travaux ;

le rideau de confinement et les matières en suspension :

- l'utilisation d'un rideau de confinement pour permettre de limiter la fuite des matières en suspension à l'extérieur de la zone confinée ;
- la zone exacte où le rideau serait utilisé et les raisons pour lesquelles son utilisation serait réservée à un petit secteur et non à l'ensemble de la zone à draguer ;
- la méthode de contrôle prévue pour le suivi des matières en suspension dans l'eau, son fonctionnement et le temps de réaction en cas de dépassement des normes ;
- le risque que les matières en suspension de la zone la plus contaminée puissent rendre impropres à la consommation les mollusques présents dans les zones où il n'y aurait pas de rideau de confinement ;
- l'arrêt potentiel des travaux de dragage en cas de déplacement des contaminants ;
- l'efficacité du rideau de confinement compte tenu du courant, des vagues, plus précisément de la hauteur de ces dernières ;

la surveillance et le suivi :

- le suivi environnemental qui serait effectué sur le chantier, la nécessité qu'il soit réalisé par une entité indépendante et que les résultats soient publics ;
- la qualité du suivi environnemental pendant et après les travaux en lien avec les modifications apportées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en 2012 qui diminueraient les exigences environnementales et les coupures dans les divers ministères fédéraux comme Pêches et Océans Canada ;
- la solubilisation des métaux lourds dans l'eau ;
- l'étude de dragage et de dispersion des sédiments remis en suspension dans le milieu aquatique réalisée par Groupe Conseil LaSalle, en 2010 ;
- le protocole de surveillance, notamment pour les espèces envahissantes, dans le cas de l'utilisation d'une barge provenant de l'extérieur de la baie de Gaspé pour les travaux, et la nécessité d'effectuer les vérifications requises avant son arrivée sur les lieux ;
- les mesures prévues dans le cas où le suivi de la qualité de la chaire des mollusques montrerait un problème, car une réaction rapide serait essentielle ;
- la compétence et l'expérience de la firme DESSAU pour effectuer le suivi environnemental en mer ;

le calendrier des travaux :

- la durée des travaux et les raisons pour lesquelles les travaux pourraient s'échelonner jusqu'en 2016 ;
- le calendrier des travaux et l'arrêt des travaux entre le 15 mai et le 30 juin afin de protéger les habitats aquatiques pouvant servir d'aires d'alimentation et d'alevinage à l'Omble de fontaine, à l'Éperlan arc-en-ciel et au Capelan ;

- la date limite pour effectuer des travaux dans la baie de Gaspé en hiver ;
- les raisons expliquant que les travaux et le suivi bathymétrique ne pourraient se faire avec un couvert de glace ;

les autres préoccupations :

- l'assujettissement du projet à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* qui, malgré les modifications qui y ont été apportées en 2012, présenterait les mêmes exigences que la loi antérieure pour ce promoteur ;
- la justification du projet et les répercussions de ne pas décontaminer les sédiments ;
- la consultation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur le projet puisque des répercussions économiques importantes seraient à prévoir si les mollusques devenaient impropres à la consommation à cause de la réalisation des travaux de dragage ;
- la nécessité de prévoir des compensations financières pour les mariculteurs dans le cas de la contamination de la chair des mollusques liée au projet ;
- l'absence dans la documentation d'une caractérisation des biphényles polychlorés (BPC) et de la façon de les traiter ;
- la gestion des bateaux des mariculteurs au quai et la mise en place d'un plan pour faire en sorte qu'aucun utilisateur ne soit pénalisé par les travaux du projet ;
- le nombre de camions prévus pour transporter les sédiments contaminés ;
- la possibilité pour l'entrepreneur de changer de méthode de travail s'il se rendait compte que celle retenue au départ ne donnait pas les résultats escomptés ;
- la localisation, la conception et l'aménagement d'un débarcadère temporaire pour le transbordement des sédiments dragués et les mesures qui seraient mises en place pour en protéger l'environnement ;
- la confirmation que les sédiments contaminés dragués seraient déposés dans un site terrestre autorisé ;
- les règles prévues pour la remise en état du chantier si les travaux s'échelonnaient sur deux années ;
- les raisons pouvant motiver le refus d'une demande d'audience publique par le ministre.

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque Alma-Bourget-Costisella	10, côte Carter, Gaspé
Bureau du Conseil de la Nation Micmac de Gespeg	783, boul. de Pointe-Navarre, Gaspé

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdo régional
30 janvier 2013	La Presse	
30 janvier 2013	The Gazette	
30 janvier 2013	Le Soleil	
30 janvier 2013		Le Pharillon
13 février 2013		Le Pharillon

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
29 janvier 2013 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	214	Site du BAPE
31 janvier 2013 Errata concernant l'ajustement de l'information fournie dans le communiqué du 29 janvier 2013	Médias écrits et électroniques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	212	Site du BAPE
18 février 2013 Annonce du report de la séance d'information qui devait se tenir le 19 février 2013 à Gaspé dû aux conditions climatiques et annonce de la tenue de la séance d'information du 27 février 2013	Médias écrits et électroniques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	212	Site du BAPE
27 février 2013 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	27 février 2013
Lieu	Salle Percy Lequesne Hôtel des Commandants 178, rue de la Reine Gaspé
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	M ^{me} Linda Roberge, chargée de projet, Transports Canada M. Patrick Turgeon, directeur de projet, DESSAU
Assistance	19 personnes
Durée	2 h 15

Les relations de presse

Au courant du mandat d'information et de consultation du dossier par le public des entrevues ont été accordées à *CBGA-FM Radio-Canada Matane* ainsi qu'à la station *CJRG-FM Radio Gaspésie*. Deux médias, *CHAU-TV (TVA)* et *CJRG-FM Radio Gaspésie*, ainsi que l'Agence de presse QMI (Québecor Média) étaient représentés lors de la séance d'information ; une entrevue a été accordée à *CHAU-TV (TVA)*.

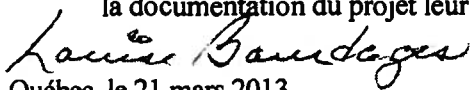
La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 29 janvier 2013 annonçant le début du mandat a été repris par *CHAU-TV (TVA)* et *CJRG-FM Radio Gaspésie*. L'information diffusée concernait surtout la séance d'information du BAPE. Après la séance d'information, *CHAU-TV (TVA)* et *CBGA-FM Radio-Canada Matane* ont rappelé les grandes lignes des préoccupations des participants à la séance d'information. Le site Web du quotidien *Le Soleil* s'est attardé à la description du projet ainsi qu'aux préoccupations soulevées par les mariculteurs en séance d'information et le site *GRAFFICI.ca* a décrit le projet et expliqué sa justification.

Les communautés autochtones

Le promoteur a mentionné avoir invité à deux reprises les membres du Conseil de la Nation Micmac de Gespeg à assister à ses séances publiques d'information portant sur le projet et avoir tenté de les rencontrer mais sans succès.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a procédé à une consultation du Secrétariat Mi'gma'we'i Mawiomí des nations micmaques. Toute la documentation du projet leur a été transmise car ils s'étaient montrés intéressés à participer.


Québec, le 21 mars 2013

Louise Bourdages, conseillère en communication

En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication